

**INTITULE : Créer de nouveaux services.****Objectif et rapport à la stratégie de développement.**

- Soutenir la mise en place de nouveaux services n'existant pas sur le territoire des Communautés de Communes adhérentes.
- Affirmer la spécificité et l'identité territoriale en terme de qualité de vie et de prise en compte des besoins
- S'adapter à des mutations d'ordre économiques ou sociologiques

Description

Opérations éligibles : Services de proximité à la population novateurs dans :

- Les approches et méthodes d'organisation nouvelles, expérimentation de nouvelles structures où les usagers sont directement partie prenante.
- Les actions d'amélioration du caractère de proximité : Accessibilité des services, mobilité et transport des usagers, technologie de l'information et de la communication.
- Les actions à caractères et dimensions intergénérationnelles, les approches liées à l'économie solidaire et aux échanges de savoirs, celles qui insisteront sur un fort multi partenariat ou donneront aux projets une véritable dimension interdépartementale seront prioritaires.
- Les domaines des Transports, de l'Environnement et de l'enfance sont prioritaires.
- L'opération devra comporter un argumentaire précisant le caractère durable du projet spécifiant les modalités d'implication des usagers, la prise en compte des enjeux environnementaux, la création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie.

Nature des Dépenses :

- Immatérielles : Charges salariales, Déplacements & Hébergements dans dossier de type : études préalables, animation thématique liée à l'opération, formation, communication.

- Matérielles : Investissements sur des petits équipements et aménagements.

- Les frais généraux de structure du Maître d'Ouvrage lié à la conduite d'opération sont plafonnés à 10 % de la dépense subventionnable éligible.

Modalités d'intervention :

- Dépenses immatérielles : Taux d'aides publiques de cofinancement de 80% maxi

- Dépenses matérielles : 80% d'aides publiques maxi.

Un taux moyen de 50% de FEOGA 0 devra être respecté sur l'ensemble du volet 1 (mesures 1, 2, 3, 4 et 8)

Bénéficiaires

	Evaluation du nombre	25 à 30
	Types	Collectivités locales Tout type d'Associations Entreprises Privées
Coordonnée du service ou de la structure chargé de la mise en œuvre de la mesure		Groupe d'Action Local (GIP ADT)

Indications sur le montage financier			
Estimation retenue (Coût unitaire x Nb opération)	25 000 x 43		
Taux moyens d'intervention Feoga-O sur le volet 1	50 %		
Régimes d'aides	ORAC & FISAC De minimis RG5 CE 69/2001 Régime cadre d'aide à l'environnement N 862 / 96		
Critères de suivi			
Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés	
De réalisation	Nombre d'Etudes	5	
	Nombre de nouveaux types services	5	
De résultats	Nombre d'usagers ciblés	200	
	Nombre d'emploi créé	10	
Eléments concernant le caractère durable et transférable de la sous-mesure			
Multipartenariat Mutualisation des compétences et créations d'emplois (prioritaires chez les femmes) Amélioration des conditions d'accès aux services Egalité hommes / femmes			
Plan de financement en €			
Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contribution nationale	
Appel N°1 795 700	397 850	220 250	177 600
Appel N°2 280 000	140 000	77 000	63 000
Total 1 075 700	537 850	297 250	240 600